

POLICE GÉNÉRALE.

(P. I.)

PASSE-PORT

à l'Intérieur,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT

de Cantal

SOUS-PRÉFECTURE

de Aurillac

COMMUNE

de Montmuret

Registre

N° 7

SIGNALEMENT.

Agé de 25 ans
taille d'un mètre soixante
six centimètres,
cheveux naturels noirs
front rasé
sourcils naturels
yeux gris
nez moyen bien fait
bouche moyenne
barbe naissante
menton rasé
visage ovale
teint Brun

SIGNES PARTICULIERS :

Scarific au
second doigt de
la main gauche

Signature du Porteur :

Gratacap



EMPIRE FRANÇAIS.

M. Gratacap
Montmuret
Passe-port à l'Intérieur,
valable pour un an.



Nous vous autorisons le Maire de
la commune de Montmuret (Cantal)

Invitons les Autorités civiles et militaires à laisser passer et
librement circuler de Montmuret — département
du Cantal — à Toulouse — département
de la Garonne

Le nommé Gratacap Esraire

profession de garçon Boulanger
natif de Montmuret, département du Cantal
demeurant à Montmuret
et à lui donner aide et protection en cas de besoin.

Délivré sur sa requête

Fait à Montmuret, le premier aout 1861

Le Maire

Esraire



Pris du Passe-port : DEUX FRANCS.

Le maire de la commune de
Mantourat supplie Monsieur le préfet
de lantal, de délivrer au sieur Gratteux
ceaire, natif de cette commune, porteur
d'un passeport, un passeport pour l'étranger;
le jeune homme est de très bonne vie et
mœurs, il est né le 24 août 1836.
il est de la classe de 1856 il a été libéré de
service militaire comme ayant un frère
sous les Drapeaux, en conséquence j'espère
Monsieur le préfet que vous voudrez
bien accueillir la demande de ce jeune homme
et vous obligerez celui qui a l'honneur de
ce dire avec un grand respect

Monsieur le préfet

vos très humble serviteur

Le maire de Mantourat

Mantourat le 25 août 1861

Leprieux
Maire

